

**C.C.A.S.
MONTFERMY**

Département
PUY DE DOME

Arrondissement
RIOM

DELIBERATION DU C.C.A.S. S.P. RIOM

COMMUNE DE MONTFERMY

18 OCT. 2023

PUY-DE-DOME

Séance du 27 septembre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	7	8

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt-trois le vingt-sept du mois de septembre à 18 h 00, les membres du C.C.A.S de Montfermy, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vladimir LONGCHAMBON, Président.

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres qui assiste à la séance : 7

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Président,

Mmes CHAUVY Christiane, CHARRETON Amandine, JAVION Christelle, POURTIER Christine ; MM. FAURE Pascal, ROBERT Claude.

Excusés : Mme MONNET Véronique

Excusés ayant donné procuration : M. PERRIER Anthony à Mme CHARRETON Amandine.

Absents : Mme ROY-CHABERT Nadège ; MM. ARNAUD Daniel, CHABERT Didier, JAVION Gérard.

Le conseil a choisi pour secrétaire : Mme CHARRETON Amandine

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration du C.C.A.S de Montfermy peut délibérer.

2023-02-01 – NOËL DES ENFANTS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

M. le Président rappelle que, chaque année, un arbre de Noël est organisé pour les enfants âgés au plus de 10 ans dans l'année et présente la liste des enfants concernés pour 2023.

Il propose la reconduction de la possibilité offerte aux parents de choisir un cadeau dans un catalogue puis demande aux membres du C.C.A.S. d'en fixer le montant maximum et de définir les modalités d'organisation de cet arbre de Noël.

Considérant la proposition d'un spectacle interactif pour un montant d'environ 150 euros ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du C.C.A.S., à l'unanimité des membres présents :

1. DECIDE la reconduction de la possibilité offerte aux parents de choisir un cadeau dans un catalogue pour un montant maximum de 30 € ;
2. FIXE les date et heure de l'arbre de Noël le samedi 6 janvier 2024 ;
3. DECIDE l'organisation d'un goûter ;
4. DECIDE de prévoir un spectacle interactif et AUTORISE M. le Président à conclure un contrat avec un prestataire ;
5. DIT QUE les grands-parents pourront accompagner leurs petits-enfants ;

6. **DONNE** tous pouvoirs à M. le Président pour l'exécution cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*

*Pour copie conforme :
En mairie, le 5 octobre 2023
Le Président,*

Vladimir LONGCHAMBON



La secrétaire,

Amandine CHARRETON

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Amandine Charreton", written over a horizontal line.